



Faire **V**ivre les **VA**leurs républicaines et la **CIT**oyenneté à l'**É**cole

Règlement du concours académique

Objectif du concours

Le concours vise à **développer les compétences civiques** des élèves et à **favoriser le mieux-vivre ensemble** dans une **pratique concrète des valeurs républicaines et de la citoyenneté**. Il s'inscrit pleinement dans la construction du **parcours citoyen** de l'élève de l'école élémentaire à la terminale. Toutes les valeurs peuvent être choisies : différentes formes de liberté (conscience, expression...) ou d'égalité (devant la justice, devant la loi, fille-garçon...), laïcité, tolérance et lutte contre toutes les formes de discrimination ou de racisme, toutes les formes de solidarité (intergénérationnelle, sociale et économique...), défense nationale, engagement dans la vie de la classe et de l'école ou établissement ... Cette liste n'a pas prétention à être exhaustive.

Prix

Le rectorat financera une sortie pédagogique dans un lieu de mémoire ou de culture pour écoles et établissements primés.

Modalités de participation

Le concours est ouvert à **toutes les écoles et tous les établissements scolaires** secondaires (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels) de l'académie. L'école et l'établissement choisit le(s) niveau(x) de classe engagé(s). Dans le cadre de **liaisons inter-degrés**, un projet peut être présenté conjointement (un collège et une ou plusieurs écoles, un lycée et un ou plusieurs collèges). Le respect du calendrier est le seul impératif pour participer au concours.

Le référent académique Mémoire et Citoyenneté est chargé de la coordination du concours.

Jury

Le jury est composé de **membres nommés par la rectrice**, de représentants invités d'**autres services de l'État**, de représentants invités de la société civile, notamment de **la réserve citoyenne**.

Les projets seront examinés dans les catégories suivantes :

- a. Écoles
- b. Collèges
- c. Lycées généraux, technologiques et professionnels
- d. Projets inter-établissements inter-cycles.

Attendus du jury et critères de sélection

Le jury est ouvert à **toute forme de projet et de forme finale de la production** (vidéo, planche de BD, action en partenariat avec une association ou une structure, spectacle, création d'un autre type d'événement, sportif ou culturel, comportant une dimension civique, etc...) Cette liste n'a pas prétention à être exhaustive.

Ses critères de sélection sont les suivants :

- a. Caractère **concret** du projet impliquant une **pratique active** des élèves.
- b. **Interdisciplinarité** du projet.
- c. Portée **pédagogique** du projet.
- d. Inscription dans **les Journées** dédiées aux valeurs fondamentales et dans les **commémorations** nationales et/ou internationales
- e. **Rayonnement du projet à l'intérieur** de l'école ou de l'établissement (nombre d'élèves concernés directement ou indirectement par une communication interne)
- f. **Rayonnement à l'extérieur** (partenariats, communication vers les parents, le quartier, d'autres écoles ou établissements de proximité...)

Calendrier de la mise en œuvre du concours pour l'année 2021 – 2022

Fin septembre 2021 : diffusion de l'appel à projets.

D'octobre 2021 au lundi 7 mars 2022 au plus tard : retour de la fiche d'inscription par courrier électronique auprès du référent Mémoire et Citoyenneté pascale.goutagny@ac-dijon.fr

2 mai 2022 au plus tard : retour de la fiche bilan par courrier électronique (envoyée après l'inscription) auprès du référent Mémoire et Citoyenneté pascale.goutagny@ac-dijon.fr et retour de la production finale si la forme choisie permet un envoi électronique ou postal.

Mai 2022 : réunion du jury académique, publication des résultats et remise des prix.